

## Résidences secondaires : le gouvernement alourdit l'addition



Le gouvernement a décidé de créer une taxe d'habitation pour les résidences secondaires situées dans les zones tendues. L'impôt sur les plus-values immobilières devrait être plus important.

Les résidences secondaires dans le viseur du gouvernement. En effet, il a émis le souhait de créer une nouvelle taxe pour celles qui sont situées dans les zones tendues. Dans le cadre du dernier projet de loi de finances rectificative, il a déposé un amendement dans ce sens. La "super taxe d'habitation" obligera les propriétaires de "logements sous-occupés" à payer à partir de 2013. Cette dernière s'appliquera donc dans les zones tendues. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que cette dernière n'a pas été spécialement bien reçue par l'opposition.

Gilles Carrez, président UMP de la commission des finances à l'Assemblée a dénoncé *"un nouveau coup dur au patrimoine des Français, au marché de l'immobilier et à l'économie du tourisme"* avant d'ajouter que *"ce périmètre est assez large. La Côte d'Azur, les bords du lac Léman et les grandes agglomérations comme celles de Paris, Toulouse, Lyon sont considérées comme zones tendues"*. Il a critiqué le fait que *"sans étude d'impact, sans concertation, dans un texte où il ne devait plus y avoir d'augmentation d'impôts, le gouvernement introduit en catimini deux nouvelles taxes qui vont peser lourdement sur le budget des classes moyennes, paralyser un peu plus le marché de l'immobilier et mettre à mal l'économie du tourisme"*.

La deuxième taxe en question concerne les plus-values immobilières que le gouvernement souhaite davantage imposer. Selon Gilles Carrez, il s'agit d'un *"prélèvement confiscatoire à même de porter un coup fatal au marché de l'immobilier et, par conséquent, aux recettes des collectivités locales"*.